

NOTICE**RABISIN suspension injectable****1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA, Avenue Ariane 16, 1200 Bruxelles

Fabricant responsable de la libération des lots:

Merial Laboratoire Porte des Alpes,
99, rue de l'Aviation,
69800 Saint Priest,
France

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

RABISIN suspension injectable

3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET AUTRES INGRÉDIENTS

Par dose de 1 ml:

Virus rabique, inactivé ≥ 1UI*

* Titres minimaux conformes aux exigences de la Ph. Eur..

| | |
|----------------------------------|------------|
| Aluminium (sous forme hydroxyde) | 1,7 mg |
| Excipients | qsp 1 dose |

4. INDICATIONS

Immunsation active contre la rage des bovins, ovins, équins, félins, canins et mustélidés.
Pour les chiens et les chats, la vaccination est obligatoire dans des situations légalement déterminées.

Début de l'immunité: 14 jours pour chiens et chevaux, 4 semaines pour chats, bovins, ovins et furets.
Durée de l'immunité: 36 mois pour chats et chiens, 16 mois pour chevaux et 12 mois pour furets.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas injecter par voie sous-cutanée chez les équins.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

La vaccination peut très rarement provoquer des réactions d'hypersensibilité. Instaurer alors un traitement symptomatique.

La présence d'hydroxyde d'aluminium peut très rarement entraîner l'apparition d'un petit nodule transitoire au point d'injection.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit:

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)

- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)>

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCES CIBLES

Bovins, ovins, équins, félins, canins et mustélidés.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Injecter une dose de 1 ml par voie sous-cutanée (chevaux exclus) ou intramusculaire selon le schéma de vaccination suivant :

| Espèces cibles | Primo-vaccination | Rappel |
|------------------------|---|--|
| Chiens, chats | 1 injection à partir de l'âge de 12 semaines* | 1 an après la primo-vaccination, puis, à intervalle de 3 ans maximum** |
| Furets | 1 injection à partir de l'âge de 3 mois | annuels |
| Chevaux, bovins, ovins | 1 injection à partir de l'âge de 4 mois *** | annuels |

* En cas d'un chien ou d'un chat vacciné avant l'âge de 12 semaines, le schéma de primo-vaccination devrait être complété par une injection à l'âge de 12 semaines ou plus tard.

** Dans tous les cas, l'intervalle entre les rappels doit respecter la réglementation en vigueur dans le pays.

*** Au cas où un cheval, un bovin ou un ovin est vacciné avant l'âge de 4 mois, le schéma de primo-vaccination devrait être complété par une injection faite à l'âge de 4 mois ou plus tard.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

- Respecter les conditions habituelles d'asepsie.
- Utiliser du matériel stérile, dépourvu de toute trace d'antiseptique.
- Agiter avant emploi.

10. TEMPS D'ATTENTE

Zéro jour.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C). Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après EXP. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé et, si possible, vermifugés 10 jours au moins avant l'intervention.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Les seules précautions à prendre sont celles portant sur la primovaccination des jeunes animaux (interférence avec les anticorps d'origine maternelle) et le bon état général des sujets.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

En cas d'auto-injection, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune connue.

Les données d'innocuité et d'efficacité disponibles démontrent que ce vaccin peut être administré, non mélangé, le même jour que les vaccins atténués de Merial contre la maladie de Carré, l'adénovirus de type 2, le parvovirus, parainfluenza et le vaccin leptospirose inactivé.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

L'injection simultanée de plusieurs doses n'induit aucun effet défavorable.

Incompatibilités :

Aucune connue.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Mars 2018

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

BE-V129114

Etui de 10 flacons de 1 dose (1 ml).

Délivrance

Sur prescription vétérinaire.